

Remplissez notre sondage sur l'expérience de magasinage de Tigre Géant et
COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UNE CARTE-CADEAU TIGRE GÉANT DE 500 \$ PAR MOIS

Règlements :

1. Pour participer, rendez-vous sur www.tigregeant.com/fr/sondage.
2. Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus.
3. Aucun achat ou paiement requis pour participer ou gagner. Remplir un sondage ou effectuer des achats ne modifiera pas, ni n'augmentera vos chances de remporter un prix.
4. Toutes les inscriptions soumises par la poste seront admissibles au tirage mensuel d'une (1) carte-cadeau Tigre Géant. Les entrées non sélectionnées ne seront pas admissibles aux prochains tirages.
5. Pour s'inscrire au tirage sans effectuer d'achat ou sans remplir de sondage, inscrivez à la main la phrase suivante sur une feuille : « Inscrivez-moi au concours du Sondage sur l'expérience de magasinage de Tigre Géant pour courir la chance de gagner une carte-cadeau Tigre Géant de 500 \$ ». Inscrivez également votre prénom, votre nom, votre numéro de téléphone (domicile), votre adresse complète (aucune boîte postale acceptée) et votre adresse courriel. Glissez le tout dans une enveloppe suffisamment affranchie et postez-la à l'adresse suivante :

Giant Tiger Stores Limited

À l'attention d'Alexandra Ninclus. Re: [Mois/année]– Inscription au concours par la poste

2480, chemin Walkley

Ottawa (Ontario) K1G 6A9

Canada

6. Dates importantes : Ce concours débute le 1^{er} août 2017 et prend fin le 1^{er} août 2018. Le gagnant sera choisi au hasard le dernier lundi de chaque mois pour toute la durée du concours.

7. Voici les prix :

- Chaque mois durant la période du concours, nous remettrons une (1) carte-cadeau Tigre Géant de 500 \$.
- Le prix doit être accepté tel quel. Il ne peut être échangé contre une somme en argent équivalente, ne peut être remboursé ou transféré.
- Tigre Géant se réserve le droit de substituer le prix par une récompense de valeur équivalente dans l'éventualité où le prix susmentionné ne serait pas disponible pour des raisons indépendantes de sa volonté.

8. Distribution des prix : Les gagnants seront informés par courriel ou par téléphone et devront se présenter au magasin Tigre Géant le plus près afin de réclamer leur prix, à moins que le siège social de Giant Tiger Stores Limited n'en décide autrement.

9. Les chances de gagner seront déterminées par le nombre de participants. Cependant, les gagnants ne peuvent remporter qu'un seul prix par mois.

Note : Les participants ne peuvent soumettre plus d'un sondage par jour. Limite de 2 participations par mois.

10. Processus de sélection : Les gagnants seront sélectionnés au hasard. Tous les gagnants seront informés par courriel ou par téléphone. Pour être déclaré gagnant, un participant sélectionné doit tout d'abord remplir une déclaration écrite attestant qu'il s'est conformé aux règlements du concours, qui lui sera envoyée par courriel. Au cas où le siège social ne serait pas en mesure d'aviser un gagnant dans les sept (7) jours ouvrables suivant le tirage, ce participant sera disqualifié et un autre gagnant sera sélectionné parmi les participants restants.

11. Correspondance : Aucune correspondance ne sera envoyée dans le cadre de ce concours sauf celle destinée aux gagnants potentiels.

12. Consentement : Comme indiqué dans le formulaire d'inscription, en s'inscrivant au concours, les gagnants acceptent de se conformer à ces règlements et consentent que leur nom, leur adresse (ville seulement) et leur photographie soient utilisés à des fins publicitaires en lien avec ce concours par Giant Tiger Stores Limited, et ce, sans aucune compensation. Tigre Géant s'engage à protéger vos renseignements personnels en respectant des pratiques responsables de traitement des renseignements. Tigre Géant pourrait utiliser vos renseignements personnels pour vous contacter, les traiter et les conserver afin de mieux comprendre sa clientèle et les améliorations possibles à ses produits et services ou les utiliser à d'autres fins entièrement divulguées, comme pour vous inscrire à un concours ou pour répondre par courriel à une question que vous nous avez posée en ligne. Avec votre consentement, vos renseignements personnels pourraient également être utilisés par Tigre Géant pour communiquer avec vous en lien avec d'autres produits ou services qui pourraient vous intéresser. Les renseignements personnels confiés à Tigre Géant sont rigoureusement protégés. Pour plus de renseignements sur l'engagement de Tigre Géant envers la protection de la vie privée, veuillez consulter votre site Web : <http://community.gianttiger.com/fr/information/confidentialite..>

13. Propriété et responsabilité des inscriptions : Toutes les inscriptions reçues deviennent la propriété de Giant Tiger Stores Limited. Aucune responsabilité ne sera assumée pour les inscriptions perdues, mal acheminées ou retardées. Giant Tiger Stores Limited se réserve le droit de modifier ce concours ou de disqualifier des participants si une fraude ou une méconduite menace l'intégrité du concours tel que défini par le siège social, et ce, à sa seule discrétion.

14. Admissibilité : Ce concours est ouvert à tous les résidents d'une province canadienne ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire d'appartenance, à l'exception des employés de Giant Tiger Stores Limited, de ses franchisés, des entreprises qui lui sont affiliées et des employés des

commanditaires du concours, des agences publicitaires ou promotionnelles et des parties engagées dans la conception, la production et la distribution de matériel en lien avec ce concours, ainsi que les membres de leurs familles immédiates ou les personnes vivant avec eux.

15. Ce concours est soumis aux lois et aux règlements fédéraux, provinciaux, municipaux et locaux.

16. Pour les résidents du Québec, tout litige concernant la mise en œuvre ou l'organisation d'un concours publicitaire doit être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux en vue d'obtenir une décision. Un litige concernant la remise d'un prix ne doit être soumis à la Régie que dans le but d'aider les parties à conclure un accord.

17. Le nom du gagnant sera publié sur notre page Facebook (www.facebook.com/TigreGeant) et sur www.tigregeant.com/fr/sondage après la date de tirage prévue pour chaque mois.